

Descriptif de formation

Mardi 10 décembre 2026- 10h00 à 17h00

Risques psychosociaux (RPS) – comprends les causes pour mieux agir

Cours à partir du niveau B1 en français

Est-ce que tu comprends ce que c'est les risques psychosociaux (RPS) et facteurs de risque ? Pour identifier les facteurs de risque sur son lieu de travail et en comprendre les causes, il est nécessaire de bien saisir la manière dont ceux-ci se manifestent. Des dimensions structurelles et organisationnelles, telles que l'organisation du travail, le type d'encadrement, le degré de concurrence entre les employé-e-s, peuvent les favoriser. Cette formation abordera le contexte juridique, la définition des RPS, leurs manifestations, les principales étapes d'une démarche de prévention et l'importance du sens au travail. Pour cela, nous partirons de situations amenées par les participant-e-s et/ou issues de notre pratique professionnelle.

Objectifs

Je...

- approfondis les problématiques
- suis capable d'identifier les principaux facteurs de risque sur mon lieu de travail
- connais les principales étapes d'une démarche de prévention
- développe un regard critique sur les indicateurs

Contenu

- Facteurs et indicateurs de risques psychosociaux (RPS)
- Un cadre légal en matière de prévention
- Identifier les principaux facteurs de risque
- Comprendre les causes
- Déroulement d'une démarche de prévention
- Les limites des indicateurs

Animation

Carreras, Laetitia, Personne de confiance en entreprise (PCE) et formatrice, Le deuxième observatoire
Huber, Valérie, Personne de confiance en entreprise (PCE) et formatrice, Le deuxième Observatoire

Public cible, nombre de participant-e-s

Toute personne intéressée par la problématique, Dirigeant-e-s d'organisation, personnel d'encadrement, ressources humaines, services sociaux et de santé d'organisation/d'entreprise, syndicats, employé-e-s.
Limité à 12 personnes

Lieu

Hôtel Alpes et Lac, Place de la Gare 2, 2000 Neuchâtel. Tél. : 032 723 19 19

Inscription et désistement

formation-ARC.Suisse

Inscription

Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mardi 10 novembre 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 590.- (documentation de cours et repas inclus)